

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015

Date de convocation : 26/10/2015

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 en présence : 11 votants : 11

L'an deux mil quinze, le neuf du mois de novembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, T. WILLECOCQ, R. LETOMBE, V. LEROY,

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 07 septembre 2015

1 – Loi NOTRÉ et dissolution du CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants

Le Maire informe l'assemblée que l'article 79 de la loi 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRÉ) stipule qu'un CCAS peut être dissous par le Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. La Commune exerce alors directement les attributions de l'action sociale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS.

2 – Conventions pour la dématérialisation des actes d'état civil, des élections et du recensement militaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour poursuivre la dématérialisation des actes, il est nécessaire de passer une convention avec l'INSEE et le bureau du Service National pour dématérialiser les données électorales (inscriptions, radiations, inscriptions d'office,...), les données de l'état civil (bulletins d'état civil, mentions marginales et transcriptions judiciaires) et les données du recensement militaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour que le Maire signe ces conventions.

3- Fusion des Syndicats d'électricité

Le Maire expose qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015 qui consisterait à regrouper les trois syndicats d'électricité : SE60 auquel la commune est adhérente, SEZEO, Force Energies. Elles détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique mais sur des territoires différents. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Energies.

4- Tarifs de la location de la salle, des emplacements de pêche et des gîtes

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

- De la salle : 350€ pour les habitants de Morlincourt et 620€ pour les extérieurs
- Des emplacements de pêche :
 - Pour le petit étang : 25€ pour les habitants de Morlincourt et 50€ pour les extérieurs
 - Pour le Grand Etang : 65€ pour tous
- Des gîtes : 370€ pour le gîte du bas et 410€ pour le gîte du haut

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal décide que les tarifs de la salle et des emplacements de pêche restent inchangés. Il vote une augmentation de 5,00€ pour les tarifs des gîtes qui passent à 375€ pour le gîte du bas et 415€ pour le gîte du haut.

5- Renouveaulement de la taxe d'aménagement

Le Maire rappelle à l'assemblée que pour financer les équipements publics de la Commune, une taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée et qu'elle est applicable depuis le 1^{er} mars 2012. Il informe l'assemblée que la délibération prise le 01/10/2012 pour l'institution de cette taxe d'aménagement et fixant son taux était valable pour une durée de trois ans et que le Conseil Municipal doit de nouveau se prononcer sur ce taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire sur l'ensemble du territoire Communal, la taxe d'aménagement et de fixer le taux de cette taxe à 3%.

6- IAT

Le Maire propose de voter l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) pour le personnel communal. Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de multiplier le montant de référence annuel fixé au 01/07/2010 par grade par un coefficient multiplicateur de 1 à 8.

7- Reste à charge des prises du Très Haut Débit : part communale et part CCPN

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de déploiement de la fibre optique sont terminés. Les habitants n'auront pas à financer le raccordement de la fibre optique à leur logement. C'est la Commune et la CCPN qui porteront ce coût de 370€ (300€ pour la Commune et 70€ pour la CCPN) par prise et par foyer, qui représente 1/3 du prix. Les 2/3 sont financés par Le Conseil Départemental de l'Oise, la Région, l'Etat et l'Europe. Les habitants recevront une information lorsque leur logement sera raccordable et ils devront se rapprocher de leur fournisseur d'accès internet.

8- Livres Lib

Le Maire informe l'assemblée qu'une bibliothèque en « libre service », le LIVRES LIB, est proposée aux lecteurs qui peuvent faire des dons ou prendre des livres. Elle a pour but l'échanger et le donner une seconde vie aux livres. Les dons, les dépôts et retraits se font librement sans signature de registre, ni reçu. Cela peut se traduire par « J'emporte et/ou j'apporte ».

9- Contenu du site Internet

Cynthia CAPELLE, conseillère, présente des propositions de contenu pour le site Internet de Morlincourt, morlincourt.fr. Elles sont discutées point par point.

10- Beaujolais Nouveau

Le Maire informe l'assemblée que la population est invitée à fêter le beaujolais nouveau le vendredi 20 novembre à partir de 19h30 et demande aux conseillers de se charger d'organiser cette fête.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas de parking réservé pour les personnes qui se rendent au cimetière et que cela pose problème mais qu'actuellement il n'y a pas de solution

Le Maire,
Daniel CHARLET

